

## **LETTRE DE CONSULTATION**

### **Ateliers prise en charge des conduites addictives**

### **PARCOURS 16-29 BOSCO – Opération MDFSE n°202202577**

Dans le cadre de la consultation visée en objet, veuillez nous transmettre votre meilleure proposition (acte d'engagement).

#### **OBJET :**

Proposition de prestation pour l'accompagnement et la prise en charge des conduites addictives pour des jeunes entre 16 et 29 ans.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre du projet « PARCOURS 16-29 BOSCO », dont le fonctionnement est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie de COVID-19.

#### **PORTEUR DU PROJET :**

Association Saint Jean Bosco  
Route de Saint Charles, 97113 Gourbeyre, Guadeloupe

#### **CONTEXTE DE LA PRESTATION :**

L'Association Saint Jean Bosco est un établissement qui œuvre à l'insertion ou la réinsertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Notre projet d'établissement s'articule autour de 4 dimensions qui sont les conditions d'une dynamique éducative dont la relation est au cœur. Elles expriment la prise en compte de la globalité de la personne dans une dynamique de rencontre, au sein d'une communauté, pour trouver sa voie.

L'Association Saint Jean Bosco est reconnue pour son action auprès des jeunes fragilisés rencontrant des difficultés et, face aux défis de la société et du monde, s'engage à accompagner ces jeunes vers une insertion socio-professionnelle réussie et durable.

Le projet « Parcours 16-29 Bosco » s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement vers d'insertion socio-professionnel des jeunes NEETs âgés de 16 à 29 ans. Il a pour but d'accueillir 120 jeunes sur 6 mois. Les jeunes sont suivis pour une période moyenne de 4 mois en présentiel et de 6 mois en suivi post-accompagnement. Notre mission sera de les remobiliser sur des savoirs de base, de définir leur projet personnel et professionnel. L'objectif est de les autonomiser pour les orienter vers la formation professionnelle ou l'emploi.

### **PRESTATIONS à REALISER :**

Réalisation de prestations pour la prévention et la prise en charge des conduites addictives pour des jeunes de 16 à 29 ans.

- Travail en collectif les risques addictifs
- Travail en individuel sur les rituels de consommation
- Travail en individuel sur une stratégie personnelle

### **LIEUX D'EXECUTION DES PRESTATIONS :**

Sur le site ou sur le territoire des îles de Guadeloupe.

### **PERIODE D'EXECUTION :**

Du 01 janvier 2023 au 30 juin 2023.

### **MODALITES D'EXECUTION :**

#### Sessions :

Le projet est basé des sessions accueillant environ 60 jeunes. Les sessions durent en moyenne 4 mois et fonctionnent en entrées et sorties permanentes. Nous accueillons les 120 jeunes répartis comme suit :

- Session 1 : début janvier 2023 – 60 participants
- Session 2 : début mai 2023 – 60 participants

Les activités pourront se dérouler en journée sur les temps d'accompagnement socio-professionnel ou en soirée, sur les temps de l'internat (20 internes).

Le programme d'activités proposés doit s'adapter au public. Le rythme de la prestation et des séances hebdomadaires sont modulables : 2h00, 4h00 ou 6h30.

Par ailleurs, une partie des activités pourra être réalisée en dehors du site de Saint Jean Bosco dans le cadre de l'action « Impact Jeunes ». Celle-ci vise à repérer et remobiliser des jeunes dans et en périphérie des quartiers identifiés par la politique de la ville (QPV et QVA).

#### Suivi pédagogique :

Réunions préparatoires avec l'équipe pédagogique et les intervenants.

Le prestataire s'engage à compléter à chaque séance une fiche récapitulant le déroulement de l'activité ainsi que la fiche de présence. Le prestataire s'engage à fournir un bilan intermédiaire et un bilan final pour chaque session de projet.

### Résultats attendus :

Mise en place de rituels de prise en charge pour les jeunes accompagnés au travers d'un tableau de performance.

### Assurance

Dans le cadre du présent marché, le prestataire atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. Le contrat d'assurance devra couvrir la période d'exécution de la prestation.

### Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation

Les modalités d'exécution doivent permettre d'assurer le suivi et le contrôle des crédits publics : le prestataire sera tenu d'utiliser les documents justifiants l'activité réalisée et de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation. Le non-respect des obligations mentionnées entraînera une suspension du paiement dû, jusqu'à régularisation de la situation, à défaut les sommes indûment perçues seront recouvrées.

Le prestataire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, à titre indicatif le 30 juin 2023. Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.

### Obligation de publicité :

Le prestataire devra respecter les obligations de publicité concernant les financeurs avec l'apposition du logo des financeurs :

- L'Europe s'engage en Guadeloupe et drapeau de l'Union Européenne
- Logo de l'Etat français et du Plan d'Investissement dans les Compétences
- Logo de la Banque des territoires

Les éléments seront fournis par l'Association Saint Jean Bosco.

### **SELECTION DES OFFRES :**

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Qualité de la proposition technique – 15 points
  - Le programme pédagogique mis en œuvre pour la bonne exécution des prestations
  - L'organisation et les moyens humains
  - La qualité des activités proposées
  - L'expertise du candidat dans la prise en charge des conduites addictives
  - L'expérience du candidat avec le public
  - Lieu d'exécution des prestations
- Prix – 5 points

Ne seront retenues que les propositions formulées sous forme de lot mentionnant les indications suivantes :

- Le nom de l'activité
- Le descriptif de l'activité
- Le nombre d'heures de réalisation
- Le coût horaire
- Le nombre de participants par séance
- Le coût suivant le nombre de participants

### **DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT :**

Coordonnées à fournir pour la constitution du dossier :

- Nom du prestataire
- Statut juridique de la structure
- SIRET
- Nom du Gérant
- Nom de la personne responsable de l'action
- Adresse postale
- Téléphone
- Email
- Site internet

Les offres devront comporter les éléments suivants :

- La proposition de prestations détaillée dans un contrat (acte d'engagement)
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales de l'année précédente
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le personnel affecté aux activités possède les habilitations nécessaires à l'encadrement de ces activités
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat possède une assurance couvrant les jeunes dans la pratique des activités proposées
- L'offre financière détaillée (devis)

### **CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES :**

Les offres seront adressées par :

- **Voie électronique** à :
  - o [associationsaintjeanbosco@apprentis-auteuil.org](mailto:associationsaintjeanbosco@apprentis-auteuil.org)
- Ou **remise contre récépissé** à l'adresse suivante :
  - o A l'attention de M. Jean-Philippe NOVARA  
Association Saint Jean Bosco  
Route de Saint-Charles  
97113 Gourbeyre
- OU par **voie postale**, sous pli recommandé avec avis de réception à la même adresse.

Dans les TROIS cas, elles devront parvenir avant le 23/12/2022 à 17h00. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et, pour les exemplaires papiers, seront renvoyés à leurs auteurs.

#### **MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :**

Les prestations feront l'objet d'un paiement par commande :

- Après vérification du service fait
- Sur présentation des factures adressées à l'Association Saint Jean Bosco et transmises obligatoirement par mail à l'adresse : [facturation.asjb@apprentis-auteuil.org](mailto:facturation.asjb@apprentis-auteuil.org).
  - Les factures devront comprendre la mention « **PARCOURS 16-29 BOSCO – Opération MDFSE n°202202577** », ainsi que la date d'activité.
  - Les factures seront recevables sous réserve du remplissage préalable de la fiche pédagogique et de la feuille d'émargement de l'activité.

#### **DEMANDES DE PRECISIONS**

Mobile : 0690 00 35 70

Fixe : 0590. 60.50.14

Mail : [associationsaintjeanbosco@apprentis-auteuil.org](mailto:associationsaintjeanbosco@apprentis-auteuil.org)